



Mairie
38142 Besse en Oisans

Téléphone : 04 76 80 25 80
email : mairie.besse38@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 MARS 2021**

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020**
- **Travaux d'investissement : planning des réalisations et demandes de subventions**
- **Vote du Budget Primitif 2021 et décisions annexes**
- **Programmation travaux et demandes de subventions**
- **Urbanisme : points sur les dossiers déposés et projets en cours**
- **Restitution du travail des différentes commissions**
- **Point sur la CCO et les différents syndicats**
- **Préparation de l'Ordre du jour de la prochaine réunion**
- **Questions diverses**

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Le compte administratif 2020, conforme au compte de gestion de la Trésorerie de Bourg d'Oisans se résume comme suit :

• **COMMUNE :**

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2019 (PM 70 000 € virés à la section d'investissement)	+ 87 979.86 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 67 137.91 €
Résultat cumulé au 31/12/2020	+ 155 117.77 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2019	- 210.52 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 74 444.58 €
Résultat cumulé au 31/12/2020	+ 74 234.06 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	+ 27 390.00 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	- 10 256.50 €
Total avec restes à réaliser	+ 91 367.56 €

BUDGET PRIMITIF 2021 :

Le Budget Primitif 2021 est voté comme suit :

Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2020 à la section d'investissement sur le budget 2021 pour 60 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre à	451 931.77 €
La section d'investissement s'équilibre à	417 524.06 €

PROGRAMMATION DES TRAVAUX / SELON BUDGET PRIMITIF 2021

Sous réserve de l'obtention des financements correspondants, les travaux suivants inscrits au Budget Primitif sont programmés pour 2021 :

- Voirie/Aménagement de village:
 - Adressage (nomination et numérotation des rues) : réalisation des plaques correspondantes (voies et maisons). Un courrier de notification d'adressage sera envoyé prochainement à chaque propriétaire / Mise à jour du plan du village et des panneaux situés sur les parkings et au point I
 - Réalisation de travaux de voirie à l'intérieur du village (calades avec mise en séparatif des réseaux eaux usées et pluviales) et mur de soutènement à l'entrée du village)
 - Réalisation de travaux de voirie au hameau du sert : mur de soutènement
 - Cimetière : installation de cases columbarium supplémentaires

- Salle Polyvalente : réaménagement des annexes (cour/auvent/bar extérieur et réserve) : finalisation
- Mairie : aménagement de la salle d'archives
- Bâtiments communaux : rénovation énergétique à la Mairie, à la bibliothèque et à la salle polyvalente (remplacement des luminaires par des LEDS et installation de régulateurs sur chauffage)
- Réseaux :
 - Travaux de protection et d'aménagement des captages : finalisation
 - Modernisation et remise aux normes de l'Eclairage Public Tranche 2 (opération terminée / paiement du solde des travaux) + renforcement du réseau par installation de points lumineux complémentaires
- Tourisme :
 - Réalisation d'une étude de faisabilité pour un développement touristique 4 saisons
- Divers :
 - Acquisition de logiciels de gestion administratives et de mobilier (local archives)
 - Remplacement du véhicule de service

A noter que les opérations suivantes sont également prévues au budget mais sont encore à l'étude et en cours de recherche de financement :

- Aménagement et sécurisation de la piste de contournement du village
- Déboisement Pré Arnaud
- Remplacement du réservoir d'eau potable de Bonnefin

DELIBERATIONS :

- **Délibération fiscale :** les taux d'imposition communaux (Taxes Foncières, Taxe d'Habitation, CVAE) restent inchangés par rapport à 2020.
A noter toutefois que la taxe départementale de 15.90 % sur les propriétés bâties est transférée automatiquement vers les communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- **Attribution de subventions de fonctionnement** pour l'année 2021 à des associations locales. A noter que d'autres subventions seront attribuées en fonction des demandes à venir
- **Assainissement (SACO) :** décision de prise en charge par la Commune de la totalité de la part fixe (abonnement) de la redevance d'assainissement, ce qui représente 147.40 € par abonné pour une année complète (2021).
- **Économie d'énergie / Rénovation énergétique de bâtiments publics (Mairie/Bibliothèque/salle Polyvalente) et renforcement de l'éclairage public :** Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan « BONUS RELANCE » et auprès de la Communauté de Communes de l'Oisans (aides aux petites communes)
- **Aménagement d'un local d'archives sécurisé dans le grenier de la Mairie (normes RGPD) :** Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan « BONUS RELANCE » et auprès de la Communauté de Communes de l'Oisans (aides aux petites communes)
- **Etude de faisabilité en vue d'un développement touristique 4 saisons :** demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du CPAI (Contrat de Performance des Alpes de l'Isère) et auprès de la Communauté de Communes de l'Oisans (aides aux petites communes)
- **Bibliothèque Municipale :** validation de la convention « Soutien aux projets communaux de lecture publique » avec le Département de l'Isère (Médiathèque Départementale)

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les différents syndicats et la Communauté de Communes
- Examen des dossiers d'urbanisme / Néant

